

« Parcours SIBOOST 2 »

Appel à candidature

Référencement de consultants pour une mission d'accompagnement individuel d'entreprises en Nouvelle-Aquitaine

Bordeaux, le 02 juin 2025

Préambule

La CCI Nouvelle-Aquitaine lance une consultation pour recueillir des offres de prestation d'accompagnement à destination de PME ou ETI dans le cadre du parcours « SIBOOST 2 ».

Le parcours SIBOOST 2 est l'un des parcours du Programme régional Usine du Futur destiné à accompagner les entreprises à développer leur Système d'Information :

- OPTION 1/ soit dans leur projet de définition et de développement d'un futur Système d'Information
- OPTION 2/ soit dans l'optimisation d'un Système d'Information existant.

Il a pour vocation d'aider les dirigeants d'entreprises à mieux cerner les enjeux, les risques et les opportunités liés à ce type de projet et à les accompagner de manière concrète sur une durée de 6 à 12 jours en moyenne, par le biais d'experts qualifiés.

Cette opération collective s'inscrit dans la continuité du parcours SIBOOST 1 (2022 – 2025) et sur une durée de 3 ans (2025-2027). Elle est conçue pour permettre l'accompagnement de **20 PME ou ETI** industrielles de la région Nouvelle-Aquitaine.

Les étapes de l'opération collective :

1. Sensibilisation des entreprises sur les territoires ou en distanciel
2. Pour les entreprises souhaitant intégrer le parcours, validation du besoin par un conseiller CCI à partir des éléments identifiés lors d'un diagnostic d'opportunité.
3. Engagement des entreprises concernées.
4. Présentation du dossier à un comité de pilotage (COPIL), afin de valider l'engagement de l'entreprise dans la phase d'accompagnement individuel.
5. Formation inter-entreprises des chefs de projet et des dirigeants.
6. Accompagnement individuel du projet de l'entreprise par un des consultants retenus à la suite de l'appel à candidature.
7. Mise en réseau des entreprises bénéficiaires du parcours

Table des matières

Préambule.....	1
Cadre	3
Le Parcours SIBOOST2.....	3
Comité de pilotage SIBOOST2	4
Objet et Contenu.....	5
Rôle de la CCI Nouvelle-Aquitaine	5
Rôle du consultant référencé SIBOOST2.....	5
Cahier des charges	6
Cible	6
Calendrier prévisionnel de réalisation	6
Répartition des interventions	6
Durée et volume	7
Process d'intervention	7
Livrables attendus	8
Dispositions Financières.....	8
Modalités de référencement	8
Critères de sélection	9
Procédure.....	9
Format des offres.....	9
Transmission des candidatures.....	10
Date limite de réception des candidatures.....	10
Utilisation des informations.....	10
Interlocuteur à la CCI NOUVELLE AQUITAINE	10
Annexes.....	10

Cadre

Le présent appel à candidature est un AMI (appel à manifestation d'intérêt) visant à susciter l'initiative de prestataires de conseil et à référencer ces derniers en vue de la réalisation d'un objectif d'intérêt général.

Son objet est le référencement de consultants en capacité d'accompagner individuellement les dirigeants et chefs de projet d'entreprises industrielles dans leur projet de développement d'un Système d'Information.

L'initiative et le contenu des accompagnements individuels (prestations de conseil) sont à l'initiative des candidats qui veilleront à respecter les orientations et les objectifs généraux d'accompagnement suivants :

- Cadrage et accompagnement dans la stratégie de transformation numérique
- Définition des besoins fonctionnels,
- Rédaction d'un cahier des charges de consultation,
- Ciblage des intégrateurs ou fournisseurs à consulter.

Cet accompagnement pourra aller jusqu'à l'aide au choix des intégrateurs et la réception, voire l'implémentation, de la solution retenue.

Le consultant expert pourra réaliser une étude de faisabilité, donnant lieu éventuellement à un plan de préconisations, afin de déployer une preuve de concept, sur un projet pilote. Un plan d'actions pour passage à l'échelle de l'entreprise sera alors proposé par le consultant à l'équipe dirigeante.

Les consultants seront indépendants des intégrateurs ou développeurs de solutions logicielles, et à ce titre devra proposer des solutions agnostiques autant que possible.

La CCI Nouvelle-Aquitaine ne passera pas de commande pour son compte dans le cadre de cet appel à candidature. Les consultants contractualiseront et émettront leurs factures au nom des entreprises bénéficiaires du programme régional SIBOOST2.

L'ensemble des dispositions administratives régissant les relations contractuelles entre les parties, seront définies par l'intermédiaire d'une convention de référencement entre la CCI Nouvelle-Aquitaine et les consultants sélectionnés pour réaliser les prestations de conseil telles que définies dans le cahier des charges suivant. Cette convention de référencement définira le rôle et les devoirs de chacun ainsi que les modalités de flux financiers entre les parties prenantes du Parcours SIBOOST2.

Le Parcours SIBOOST2

Le Parcours SIBOOST2 ou « Développer votre Système d'Information » est l'un des parcours d'accompagnement du dispositif régional Usine du Futur de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le Parcours vise à accompagner des dirigeants de PME/PMI dans leurs projets de développement d'un Système d'Information et à faire monter en compétence au moins un des collaborateurs à la gestion d'un tel projet d'entreprise.

A la suite (ou en parallèle) d'une formation du chef de projet au pilotage et à la gestion d'un projet de développement du Système d'Information, ce dernier et l'équipe projet seront accompagnés par un consultant référencé SIBOOST2 sur une durée de 6 à 12 jours pour initier le projet.

L'accompagnement des entreprises durera plusieurs mois et en fonction du projet de l'entreprise, pourra consister à:

- Analyser et évaluer l'opportunité de développer le Système d'Information pour l'entreprise : Cadrage du projet, définition de la stratégie de transformation numérique, identification des freins et des faiblesses de l'entreprise vis-à-vis du projet et des actions à mener pour les traiter ou les réduire
- Identifier et valider le projet potentiel et les ressources pour le conduire
- Accompagner l'entreprise dans la définition de l'analyse des besoins fonctionnels de consultation
- Accompagner l'entreprise dans le choix de l'intégrateur et/ou de la solution
- Assister l'entreprise à la rédaction/validation du cahier des charges d'intégration et de commande
- Assister l'entreprise à la réception, voire l'implémentation, de la solution

Une demande d'information complémentaire sur le parcours SIBOOST 2 peut être formulée sur l'adresse mail suivante: parcours_ERP_SI@nouvelle-aquitaine.cci.fr

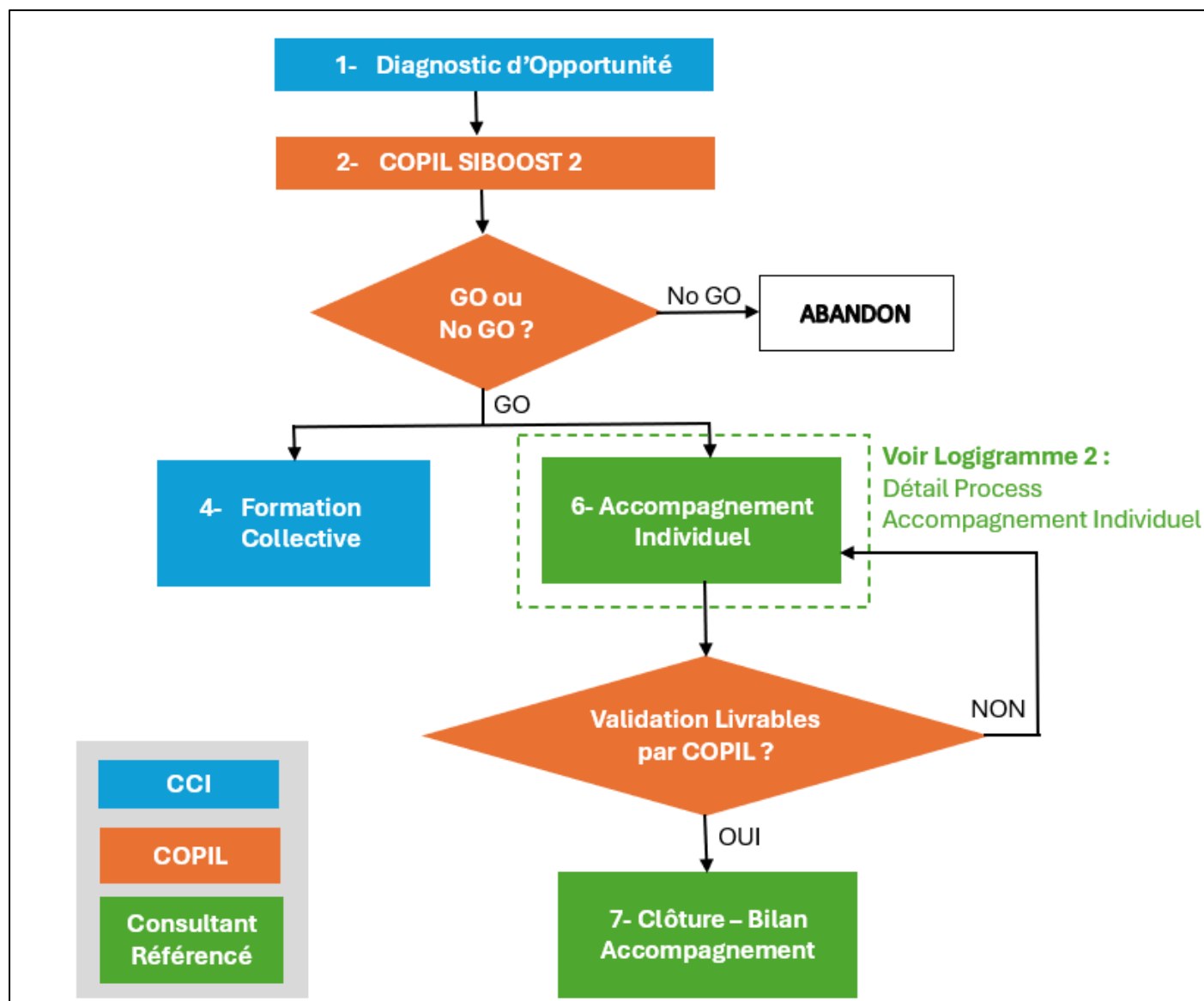


FIGURE 1 : LOGIGRAMME DU PROCESS SIBOOST 2.

Comité de pilotage SIBOOST2

La Chambre de Commerce et d'Industrie Nouvelle-Aquitaine, Cap'Tronic et le Critt Informatique sont les porteurs d'une opération collective régionale à destination des PME-ETI de Nouvelle-Aquitaine intitulée «SIBOOST 2 » co-financée par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine.

Le Comité de Pilotage de cette opération collective est composé de collaborateurs issus :

- du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine (mandataire et co-financeur)
- de la CCI Nouvelle-Aquitaine (opérateur)
- de Cap'Tronic (expertise technique)
- du Critt Informatique (expertise technique)

Le Comité de Pilotage évalue les dossiers de candidature des consultants afin de référencer ceux qui pourront réaliser les prestations d'accompagnements individuels auprès des industriels bénéficiaires du Parcours SIBOOST2.

Objet et Contenu

L'objet du présent Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) consiste à **sélectionner des consultants-experts capables d'accompagner des dirigeants et collaborateurs de PME industrielles néo-aquitaines dans leur projet de développement d'un Système d'Information**. Au préalable, les entreprises auront été sélectionnées par le Comité de Pilotage sur la base d'un Diagnostic de d'Opportunité (qualification de leur projet) réalisé par un Conseiller CCI. La complexité du projet de l'entreprise sera évaluée par le Comité de Pilotage et l'entreprise se verra alors proposer un accompagnement sur-mesure et adapté à son projet.

Exemple :

- Projet « SIMPLE » → 6 jours moyen d'accompagnement individuel
- Projet « COMPLEXE » → 10 à 12 jours moyen d'accompagnement individuel

Vous travaillerez en partenariat et sous le contrôle des décisions prises par la CCI Nouvelle-Aquitaine.

Rôle de la CCI Nouvelle-Aquitaine

La CCI Nouvelle-Aquitaine conventionnera avec les consultants référencés pour la mise en œuvre des accompagnements individuels SIBOOST2. Le traitement des données à caractère personnel sera défini dans cette convention de référencement SIBOOST2 CCINA-Consultant.

La CCI Nouvelle-Aquitaine transmettra la liste des consultants référencés aux entreprises bénéficiaires du Parcours SIBOOST2 qui choisiront le consultant référencé avec qui elles souhaitent être accompagnées.

La CCI Nouvelle-Aquitaine, en qualité d'opérateur transparent pour le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, est garant du reversement de la subvention régionale allouée à l'entreprise sous réserve de remise par le consultant référencé SIBOOST2 des pièces justificatives (voir Rôle du consultant référencé).

Rôle du consultant référencé SIBOOST2

Vous serez chargé de réaliser une prestation de conseil ayant pour objectifs :

- **L'établissement de documents nécessaires à la consultation et leur validation par les experts du Comité de Pilotage** : la stratégie de transformation numérique, la cartographie des processus métiers, la définition et vision cible du Système d'Information, l'analyse de besoins fonctionnels, le cahier des charges de consultation et la liste des intégrateurs à consulter doivent être analysés et validés par les experts membres au Comité de Pilotage.
- **La montée en compétence de l'entreprise sur de tels projets** : elle doit être conscientes des risques et des ressources à allouer et pouvoir mener un nouveau projet de ce type en autonomie à l'issue de son accompagnement SIBOOST 2. Le consultant expert doit disposer de compétences en cybersécurité afin de sensibiliser l'entreprise sur ce sujet.

Le consultant référencé devra :

- Transmettre à la CCI Nouvelle-Aquitaine la copie des documents commerciaux échangés avec l'entreprise bénéficiaire de SIBOOST2 pour laquelle il réalise la prestation de formation :
 - Devis à l'entreprise afin que la CCI Nouvelle-Aquitaine puisse établir le montant de subvention régionale accordée à l'entreprise, sous forme d'une Proposition technique et tarifaire.
 - Facture certifiée acquittée par l'entreprise afin que la CCI Nouvelle-Aquitaine puisse reverser la subvention régionale allouée à l'entreprise
- Conventionner ou contractualiser avec l'entreprise bénéficiaire de SIBOOST2 pour laquelle il réalise la prestation de conseil
- Organiser la réalisation de la prestation (planification prévisionnelle, méthodologie d'accompagnement, ...)

- Réaliser la prestation auprès de l'équipe projet de l'entreprise
- Délivrer à l'entreprise bénéficiaire et à la CCI Nouvelle-Aquitaine l'ensemble des livrables de l'accompagnement (stratégie de transformation numérique, cartographie des processus métiers, définition et vision cible du Système d'Information, analyse de besoins fonctionnels, cahier des charges de consultation, liste des intégrateurs à consulter, matrice de choix et d'aide à la décision...)
- Etablir un bilan de l'accompagnement individuel à l'issue de la prestation destiné à la CCI Nouvelle-Aquitaine.

Cahier des charges

Afin de satisfaire l'intérêt général d'accompagnement des entreprises industrielles néo-aquitaines en matière de développement et d'optimisation d'un système d'information, le présent appel à manifestation d'intérêt vise à sélectionner des offres de prestations de conseil et des profils de consultants experts en système d'information pouvant intervenir dans toute la région Nouvelle-Aquitaine et pour tout type de PME ou ETI industrielles quels que soient leur secteur d'activité et leurs typologies de production.

L'objectif principal de l'accompagnement SIBOOST 2 est de sécuriser un projet de développement ou d'optimisation d'un Système d'Information, sur l'ensemble des aspects technico-économiques et en corrélation avec la stratégie de l'entreprise.

Durée :

La durée d'accompagnement individuel s'ajuste au projet de l'entreprise : de **6 à 12 jours**.

Une journée d'intervention correspondant à 8 heures de travail.

Attentes relatives au profil des candidats :

Le Comité de Pilotage SIBOOST2 sera particulièrement vigilant à sélectionner des profils de consultants en fonction de :

- leurs compétences techniques, y compris la thématique cybersécurité
- leur expérience d'accompagnement de dirigeants, cadres et chefs de projets de PME et ETI industriels
- leurs compétences et expériences antérieures similaires dans le domaine de développement de Système d'Information
- leur couverture territoriale.

Cible

Le nombre total d'entreprises bénéficiaires de ce module de formation sera d'**environ 20 (vingt)**.

Elles auront été sélectionnées sur la base d'un diagnostic approfondi permettant de définir le niveau de parcours qu'elles réaliseront SIMPLE ou COMPLEXE.

Calendrier prévisionnel de réalisation

La période de réalisation des accompagnements individuels est comprise :

entre le 1^{er} juin 2025 et le 31 décembre 2027.

Répartition des interventions

Les interventions pourront avoir lieu sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine. La CCI Nouvelle-Aquitaine proposera aux entreprises la liste des consultants/prestataires retenus par cet AMI sous forme d'un BOOK. Chaque entreprise choisira le consultant/prestataire qui l'accompagnera dans cette opération.

Durée et volume

La CCI Nouvelle-Aquitaine ne s'engage pas sur le nombre effectif de prestations réalisées par prestataire. La durée d'intervention du consultant est variable et dépendra du projet de l'entreprise.

Process d'intervention

L'intervention se déroule selon le schéma de principe présenté dans la Figure 2.

L'entreprise choisit un consultant à partir du **book des consultants référencés SIBOOST2**. Elle aura attesté avoir pris connaissance des conditions d'intervention (méthodologie d'accompagnement, planification prévisionnelle, ...).

Avant d'engager le travail d'accompagnement individuel de l'entreprise, le consultant organisera une **réunion de cadrage** (équipe projet de l'entreprise, consultant, conseiller CCI), dont l'objet est de définir le périmètre d'intervention du consultant référencé SIBOOST2 par rapport au projet et aux besoins de l'entreprise.

Le consultant enverra alors une **proposition technique et tarifaire** à l'entreprise (formalisation du process d'accompagnement pour l'entreprise, modèle mis à disposition par la CCI Nouvelle-Aquitaine). Dès lors que celle-ci l'aura validé, accepté, une copie de cette proposition portant mention « bon pour accord » et datée et signée du dirigeant de l'entreprise est envoyée à la CCI Nouvelle-Aquitaine.

Puis, l'entreprise et le consultant planifient les interventions de ce dernier selon le nombre de jours et le rythme défini conjointement. Ils en informent la CCI Nouvelle-Aquitaine pour le suivi de dossier administratif.

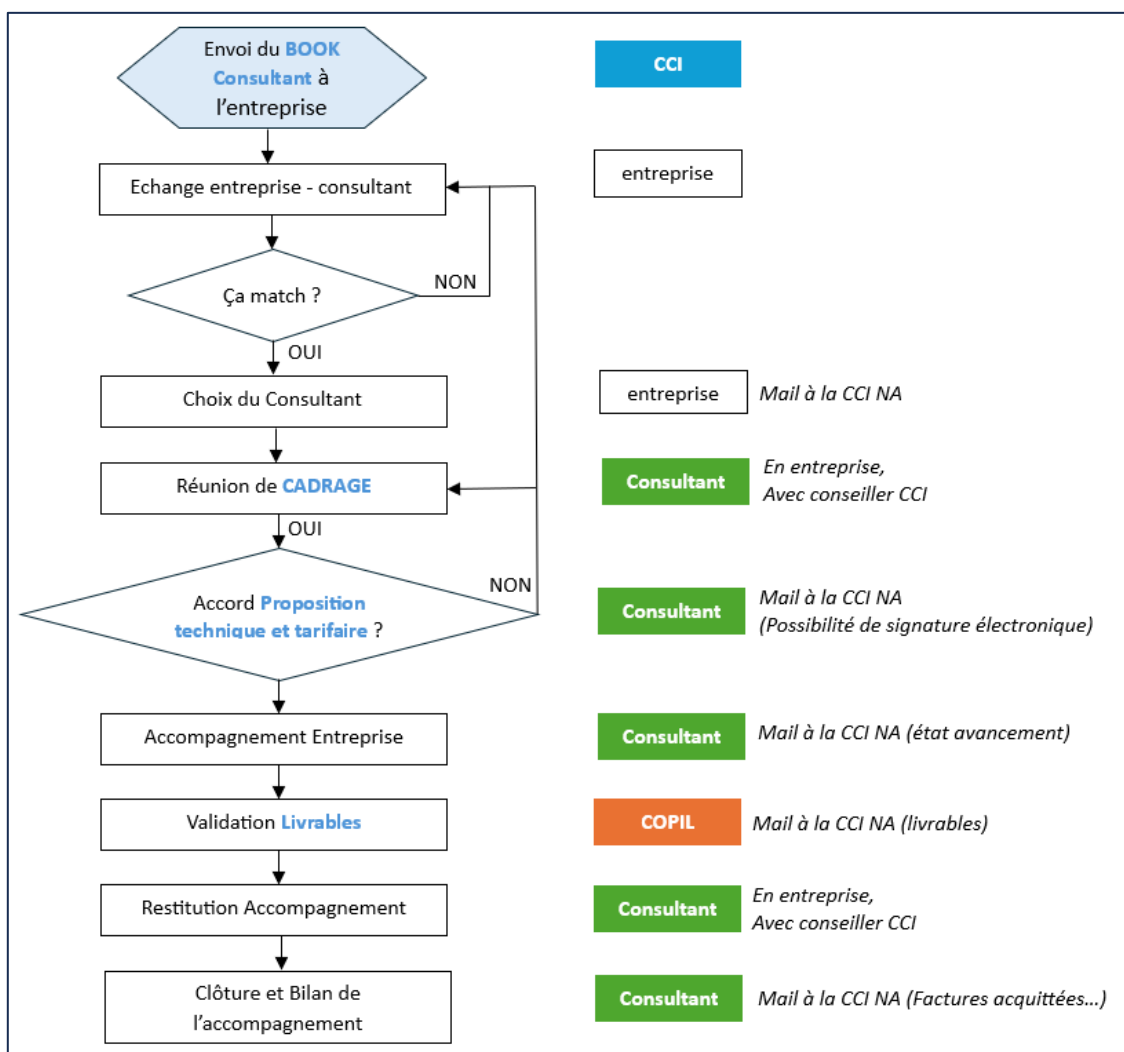


FIGURE 2 : LOGIGRAMME DU PROCESS D'INTERVENTION RELATIF A L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL SIBOOST 2.

Livrables attendus

A l'issue de la réunion initiale de cadrage, les deux parties de mettront d'accord sur une **proposition technique et tarifaire** sur la base d'un modèle fourni par la CCI Nouvelle-Aquitaine, reprenant l'objectif de l'accompagnement, la planification de l'intervention du consultant, la composition de l'équipe projet dans l'entreprise... Cette proposition technique et tarifaire sera adressée à la CCI Nouvelle-Aquitaine.

A l'issue de chaque intervention, un **état d'avancement** sera adressé à la CCI Nouvelle-Aquitaine qui met à disposition un formulaire.

Dans le cas d'un accompagnement COMPLEXE, des livrables intermédiaires au 6^e jours d'accompagnement, sont à transmettre à la CCI Nouvelle-Aquitaine.

Une **réunion de restitution** est à réaliser en fin d'accompagnement dans l'entreprise et en présence du Conseiller CCI. Les **Livrables** de l'accompagnement sont ensuite transmis à la CCI Nouvelle-Aquitaine. Ils peuvent être constitués des éléments suivants :

- Stratégie de Transformation numérique, définition et vision cible du futur Système d'Information
- Cartographie des Processus Métier
- Analyse de besoins fonctionnelle
- Cahier des Charge de Consultation
- Liste des solutions et intégrateurs / fournisseurs consultés
- Matrice d'aide au choix
- Plan de déploiement de la solution retenue, avec planning, ressources et risques associés

Ces documents seront analysés et évalués par le Comité de Pilotage. En fonction du retour, des ajustements peuvent être à apporter sur le contenu de l'accompagnement par le consultant référencé. Les Livrables et bilan de l'accompagnement doivent être validés par le Comité de Pilotage.

Les **factures certifiées acquittées** seront envoyées par le consultant sous quinzaine après le règlement par l'entreprise cliente.

Dispositions Financières

Le coût des prestations est fixé à **mille (1 000) euros HT par jour d'intervention**.

Une journée correspond à 8 heures d'intervention.

Ce tarif est applicable sur l'ensemble du territoire de la région Nouvelle-Aquitaine. Ce coût comprend l'ensemble des frais liés directement ou indirectement à l'exécution de prestations (préparation de la prestation, déplacement sur le lieu de réalisation, réalisation de la prestation de conseil ou d'audit, restauration, hébergement du personnel, reproduction et envoi de documents, comptes rendus, etc...).

Les prix sont fermes et non révisables pour la durée de l'opération (2025 à 2027).

Modalités de référencement

Le présent appel à candidature (AMI) vise à sélectionner un pool de consultants experts capables de répondre aux exigences mentionnées ci-dessus et au calendrier du programme régional.

Les consultants qui répondent au présent appel à candidature peuvent être indépendants ou faire partie d'un organisme de conseil ou de formation.

Toutefois, la sélection des prestataires réalisée par le COPIL SIBOOST 2 (Région Nouvelle-Aquitaine, CCI Nouvelle-Aquitaine, Cap'Tronic, Critt Informatique) se fera sur des individus et non sur des organismes de conseil. Cela signifie qu'un organisme de conseil peut présenter plusieurs profils de consultants. Le COPIL pourra sélectionner certains profils au sein de cet organisme et en refuser d'autres.

En cours d'opération, en cas de défaillance ou de départ de l'un des consultants, les prestataires retenus devront être en mesure (s'il y a lieu et sur demande de la CCI Nouvelle-Aquitaine) de proposer un consultant remplaçant répondant aux mêmes critères. La CCI Nouvelle-Aquitaine validera (ou refusera) le profil de ce nouvel intervenant sur la base des mêmes critères que les intervenants initialement retenus.

De même, si en cours d'opération, un intervenant sélectionné quitte l'organisme de conseil qui a initialement présenté sa candidature, cet intervenant pourra continuer à exercer sa mission dans le cadre de l'opération régionale, sous réserve de validation par la CCI Nouvelle Aquitaine, de son nouveau statut professionnel (création de sa propre entreprise par exemple).

Les prestataires retenus devront également désigner un interlocuteur dédié à cette opération, dans le cadre de la relation client avec la CCI Nouvelle-Aquitaine. Dans les organismes de conseil ou de formation présentant plusieurs profils, l'interlocuteur dédié sera l'interlocuteur de référence faisant le lien entre la CCI Nouvelle-Aquitaine et l'équipe de consultants sélectionnés.

Un book des consultants sera constitué de fiche de présentation des consultants référencés.

Critères de sélection

Les candidatures des consultants seront analysées par le Comité de Pilotage sur leur valeur et qualité technique au regard des critères suivants :

A. Présentation de l'organisme : 15 %

- a. *Présentation générale* : 5 %
- b. *Couverture territoriale* : 10 %

B. Approche méthodologique pour la réalisation de la prestation : 30 %

C. Qualification des consultants : 55 %

- a. *Compétences, qualification des consultants (Analyse de Risques, Cybersécurité...):* 5 %
- b. *Expérience industrielle d'accompagnement individuel de PME - ETI* : 20 %
- c. *Compétences et expériences dans le domaine du développement de Système d'Informations (ERP, MES, GED...)* : 30 %

La capacité du consultant à accompagner sur les deux options du parcours sera un critère différenciant.

- OPTION 1/ soit dans leur projet de définition et de développement d'un futur Système d'Information
- OPTION 2/ soit dans l'optimisation d'un Système d'Information existant.

Le consultant expert devra démontrer une capacité à accompagner des structures de taille humaines. Sens de l'écoute, pédagogie, pragmatisme seront autant de qualités nécessaires à la bonne réalisation de l'accompagnement.

Procédure

Format des offres

Les candidatures doivent obligatoirement être transmises au format du CADRE DE REPONSE joint en annexe (document au format Word). Le document doit être envoyé au format Word.

Tout offre reçue sous un autre format sera écartée.

En complément de ce cadre réponse dûment complété et augmenté des pièces justificatives demandées, il conviendra aux candidats d'envoyer également les pièces administratives suivantes dès lors qu'ils auront été retenus :

- L'extrait K-Bis de moins de 6 mois accompagné, le cas échéant, d'une copie du pouvoir donnant délégation au signataire des documents
- Une attestation d'assurance en cours de validité garantissant la responsabilité civile professionnelle du candidat

- Si le candidat fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés prouvant que le candidat est autorisé à poursuivre son activité
- Une liste de missions concernant des prestations similaires à celles objet du présent appel à candidatures effectuées au cours des trois dernières années ou tout autre moyen permettant d'apprécier les capacités techniques du candidat à réaliser les prestations. Pour les candidats n'ayant pas deux ans d'existence, présentation des titres et références professionnelles des responsables de la société et de ses principaux cadres.

Transmission des candidatures

Les candidatures doivent être adressées par courrier électronique à parcours_ERP_SI@nouvelle-aquitaine.cci.fr

Date limite de réception des candidatures

Les candidatures doivent parvenir **au plus tard le : 4 juillet 2025 à 23h00**

Utilisation des informations

Tous les fichiers et informations, fournis par la CCI Nouvelle-Aquitaine restent la propriété exclusive de la CCI Nouvelle-Aquitaine.

Interlocuteur à la CCI NOUVELLE AQUITAINE

Céline PLUCHON, Chargée de Mission Industrie
Courriel : celine.pluchon@nouvelle-aquitaine.cci.fr

Annexes

ANNEXE 1 : CADRE REPONSE APPEL A MANIFESTATION D'INTERET ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL SIBOOST 2